

## MAIRIE DE SISTERON \*

Département des Alpes de Haute Provence

## DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-02-19 **DECISION DU MAIRE** 

## BAIL PROFESSIONNEL - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE SISTERON

Dr ROUBAUD Magali Cabinet N° 11 + Locaux communs partagés

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** que les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron sont disponibles.

## **DECIDE**

ARTICLE 1: De signer avec le Dr ROUBAUD Magali, domiciliée 40 Impasse du Grand Garay – 07800 ST GEORGES LES BAINS, un bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 11 de 19.6 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m2.

**ARTICLE 2**: Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 01-05-2023- période renouvelable.

ARTICLE 3: Ledit bail est consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 353 € révisable ainsi que le versement de provisions périodiques pour charges (88 € en 2023).

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, DR ROUBAUD Magali.

Fait à SISTERON, le 15-02-2023

Le Maire, D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 28/06/2023 Å 15h09

REÇU EN PREFECTURE

1e 15/02/2023 VIII es

Application agréée Elégalite com